

Préambule

En 1986, la Commission Fédérale du Matériel a établi pour la première fois une « Méthode pour la détermination des charges d'emploi des principaux matériels de Génie Civil » qui se substituait aux barèmes existants. Pour autant, cette méthode indiquait un prix tarif de référence au 1^{er} janvier 1986 (valeur de remplacement V_0) par type de matériel. Cette valeur pouvait être réactualisée avec l'indice de variation du prix du matériel (indice I_m).

A partir de cette valeur réactualisée ou d'une valeur issue du marché, cette méthode permettait à l'aide de coefficients définis pour chaque catégorie de matériel, de calculer une charge d'emploi journalière proportionnelle à la valeur de remplacement à neuf.

L'enquête menée en 2010 auprès des principaux utilisateurs de la méthode a fait remonter les besoins suivants :

- actualisation de la classification des matériels,
- mise à jour des paramètres du calcul, tels que taux d'intérêt i ou d'actualisation n , longévité T et charge annuelle moyenne de gros entretien m
- nouveau mode de publication en phase avec les technologies de communication actuelles.

Depuis la précédente édition de la méthode, l'Euroliste s'est imposée comme la classification de référence des matériels entre professionnels utilisateurs. Elle a été élaborée par les principales fédérations de travaux publics européennes dans le but d'harmoniser la codification des matériels en fonction de leurs caractéristiques techniques essentielles.

La nouvelle édition de la « Méthode pour la détermination des charges d'emploi des principaux matériels de la Construction » continue d'être basée sur une logique de proportionnalité des coûts de maintenance du matériel avec sa valeur de remplacement à neuf. Cependant, dans le respect de la liberté des prix et de la libre concurrence, la Délégation du Matériel a décidé de ne publier aucun prix de référence mais uniquement les coefficients permettant le calcul des charges d'emploi.

L'indice I_m continue à être mis à jour pour permettre l'éventuelle réactualisation des valeurs de remplacement à neuf.

Par ailleurs, les coefficients de la méthode ainsi révisés ne sont valables que pour des matériels conformes aux standards européens, dans les marques reconnues dans la profession et pour une utilisation dans le respect des règles de l'art.

Dans le cas contraire, le résultat pourrait ne pas être représentatif des charges d'emploi.

Enfin, la nouvelle version de la méthode est proposée en ligne sur le site Internet de la FNTP, sous forme d'un outil de calcul des charges d'emploi des matériels, basé sur la classification Euroliste et à partir de la valeur de remplacement saisie.

Un comité de pilotage de la méthode est chargé de la mise à jour des coefficients appliqués dans le calcul, en fonction des paramètres techniques et économiques qui pourraient varier de manière significative.

Les documents ci-dessous, explicitant la méthode, sont disponibles en ligne:

- Glossaire
- Présentation générale de la méthode
- Analyse de la méthode de calcul
- Valeurs du coefficient d'utilisation U par groupes principaux et groupes de l'Euroliste
- Définition de l'entretien courant.

*
* *

Nota :

L'utilisateur garde la possibilité de réaliser des calculs antérieurs à la date de parution de la nouvelle méthode. Les résultats sont alors ceux obtenus avec la méthode de 1986.

La mise à jour des paramètres de calcul, à compter du 15 mai 2014, peut entraîner une variation significative des résultats par rapport à ceux obtenus par la méthode de 1986.

Nous attirons donc l'attention de l'utilisateur sur cette discontinuité et sur l'importance de la date de calcul saisie.